



## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 décembre 2025 PROCES-VERBAL

Le vingt-neuf décembre de l'an deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Bennwihr s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle culturelle, sous la présidence de M. Francis DONATH, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le dix-huit décembre de l'an deux mil vingt-cinq.

**PRESENTS (11)** : M. Francis DONATH, M. Serge KUENTZMANN, Mme Karine BAUMANN, M. Julien DE NARDIS, Mme Catherine FRIEH, Mme Virginie DIETERLEN, Mme Patricia HILD, Mme Martine WAGNER, Mme Anne Christine COLOMBO, M. Benoît MUNIER, M. Olivier BURGY

**ABSENTE EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION (1)** : Mme Muriel CROUVEZIER donne procuration à Mme Karine BAUMANN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Benoît MUNIER.

M. le Maire constate que le quorum est atteint.

Etat civil

Naissance Au nom du Conseil municipal M le Maire adresse ses sincères félicitations pour la naissance de Clémence KHALED, née le 8 décembre au foyer de Charlotte JEHL et François KHALED.

Décès Au nom du conseil municipal M le Maire adresse ses très sincères condoléances à la famille de Marie FONNE décédée le 16 décembre.

**Point 1 – Désignation du secrétaire de séance**

Benoît MUNIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025**

Plusieurs remarques de Patricia HILD :

1. Point 11, c'est la communauté de communes qui préempte.
2. Point 10, le coût de 38.000€ pour les panneaux est très cher.
3. Concernant le transfert de compétences au SIAEPABE, les conditions financières auraient dû être discutées avant la signature.
4. Malgré l'invitation reçue en mairie de l'association Pèlerinage Tambov de Turckheim aucun membre de la municipalité, ni le maire n'étaient présents à la dépose d'une gerbe au monument aux morts le 02/11. Réponse : M. le Maire s'était excusé.

Le procès-verbal ainsi modifié de la séance du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité (Pour 10, contre 0, abstention 2).

**Point 3 – Fixation de l'attribution de compensation pour 2025**

L'attribution de compensation (AC) est un mécanisme financier entre la communauté des communes du pays de Ribeauvillé et les communes membres, garantissant la neutralité financière lors du passage au régime de fiscalité professionnelle unique. Elle compense les charges transférées et est déterminée par la commission locale d'évaluation des charges transférées, délibération du conseil communautaire n° 2025.5.74 en date du 27/11/2025.

L'attribution de la compensation pour la commune de Bennwihr au titre de 2025 est de 377.728 € auquel il convient de déduire le montant des instructions de dossier d'urbanisme, soit une attribution de compensation définitive de 368.858 €

La validation de la fixation de l'attribution de compensation est approuvée à l'unanimité (Pour 12, contre 0, abstention 0).

**Point 4 – Rivières de Haute Alsace : Convention de surveillance du système d'endiguement et personne référente**

Une convention relative à la gestion et la surveillance du système d'endiguement de Waldeslust Bennwihr Gare entre le syndicat Mixte de la Fecht Aval, Rivières de Haute-Alsace et la commune de Bennwihr, demande au conseil municipal la nomination de contacts de référence joignables 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

L'objet de cette convention est de définir les engagements des différentes parties dans la surveillance du système d'endiguement de Waldeslust Bennwihr Gare en gestion courante et en période de crue.

Francis DONATH propose sa candidature à cette fonction.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention et la candidature de Francis DONATH à cette fonction de contact de référence. (Pour 12, contre 0, abstention 0).

#### **Point 5 – Clôture du budget eau et assainissement de la commune de Bennwihr**

Les compétences eau potable et assainissement collectif exercées par la commune seront transférées au SIAEPABE au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ce transfert implique une clôture des budgets communaux du service de l'eau et d'assainissement et l'intégration dans le budget principal communal des actifs et passifs des budgets SEA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la clôture du budget eau et assainissement (Pour 12, contre 0, abstention 0).

#### **Point 6 – Transfert du solde du budget annexe eau et assainissement du budget principal de la commune**

Dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement au SIAEPABE au 1<sup>er</sup> janvier 2026, des opérations comptables sont nécessaires pour dans un premier temps basculer le budget eau et assainissement vers le budget principal de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le transfert du solde du budget eau et assainissement au budget principal de la commune (Pour 12, contre 0, abstention 0).

#### **Point 7 – Détermination d'une clé de répartition pour les résultats cumulés entre l'eau et l'assainissement**

Le budget eau et assainissement présente un excédent cumulé de près de 900.000 €.  
Il convient de déterminer le pourcentage de la part transférée au SIAEPABE en exploitation et en investissement.

Pourcentage transféré en exploitation : 10% eau potable et 90% assainissement  
Pourcentage transféré en investissement : 40% eau potable et 60% assainissement

Le Conseil municipal, à la majorité, valide la clé de répartition pour les résultats cumulés entre l'eau et assainissement (Pour 11, contre 1, abstention 0).

#### **Point 8 – Détermination de la proportion du transfert du budget cumulé au SIAEPABE**

100% de l'excédent du budget 2024 est transféré au SIAEPABE, pour 2025 les résultats ne sont pas encore connus.

Patricia HILD propose que chaque commune transfère une somme au prorata de l'eau consommée.

Le Conseil municipal, à la majorité, valide le transfert de 100 % du résultat Cumulé au SIAEPABE (Pour 11, contre 1, abstention 0).

### **Point 9 – Informations du maire rendant compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil**

- Demande reçue de Maître Nathalie GEISMAR-WISSL portant déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble bâti sur terrain propre appartenant à la SCI LES TROIS PIERRES, consistant en un bien situé 11 passage du Seelbourg, cadastré section 15 numéro 147, d'une superficie de 7a.

La commune n'a pas exercé son droit de préemption pour cette DIA.

Finances : Signature d'un bon de commande à BBS pour le mobilier de la mairie 39489.40€

INSEE Les derniers chiffres reçus : 1348 habitants

### **Point 10 – Point des réunions intercommunales passées**

17 décembre réunion SCOT

### **Point 11 – Point des rencontres et réunions communales passées**

Pas de rencontres depuis le dernier conseil municipal

### **Point 12 – Agenda, grands anniversaires**

18 janvier : Vœux du maire

25 janvier : Repas des ainés

### **Point 13 – Date du prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 12 janvier 2026 à 18h30

**Point 14 – Tour de table**

Francis DONATH -

Serge KUENTZMANN -

Virginie DIETERLEN -

Julien DE NARDIS -

Catherine FRIEH : terrain à vendre. Privé ou communal ?

Anne Christine COLOMBO -

Olivier BURGY -

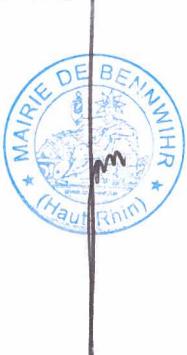
Karine BAUMANN -

Patricia HILD : Où est le livre d'or ?

Benoît MUNIER -

La séance est levée à 19h 46, Francis DONATH souhaite un bon passage à la nouvelle année et une bonne santé.

Le Maire,  
Francis DONATH.



Le secrétaire,  
Benoît MUNIER.